Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 25 novembre 2026 à 9 h 34 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du cabinet, Cédric Tessier, conseiller stratégique, Bob Rioux, directeur des communications, Cabinet du conseiller désigné et Me Véronique Denis, greffière, ainsi que Julie Bélisle, conseillère, District électoral de Limbour, Me Benjamin Beauchamp, directeur, Affaires juridiques et Rachel Rivard, cheffe de service, Communications.

CE-2026-809 **PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 11 NOVEMBRE 2026 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 4 NOVEMBRE 2026**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues le 11 novembre 2026 ainsi que de la séance spéciale tenue le 4 novembre 2026 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-810 **REJET - SOUMISSION 2026 SP 412 - RÉPARATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT À L'INTERSECTION DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST ET DE LA RUE PÈRE BÉRIAULT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - JULIE BÉLISLE**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le 15 septembre 2026, un appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat de type ingénierie-construction à prix forfaitaires et unitaires, pour la réalisation des travaux de réparation d'un mur de soutènement situé à l'intersection du boulevard La Vérendrye Ouest et de la rue du Père-Bériault;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et elle est conforme;

CONSIDÉRANT QUE le prix reçu du seul soumissionnaire accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2026 SP 412 et autoriser le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2026-811 **SOUMISSION 2026 SP 238 - RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES - CHALET BISSON ET CHALET MANOIR DES TREMBLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES–VAL-TÉTREAU ET DU PARC DE-LA-MONTAGNE–SAINT-RAYMOND - ADRIAN CORBO ET ISABELLE COUSINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme D.L.S Construction inc., 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9 pour le Réaménagement des vestiaires – Chalet Bisson et Chalet Manoir des Trembles pour un montant approximatif de 1 068 462,68 $ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1er octobre 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-812 **SOUMISSION 2026 SP 197 - PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DU CHEMIN VANIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES, DU PLATEAU ET DE MITIGOMIJOKAN - CAROLINE MURRAY, BETTYNA BÉLIZAIRE ET RACHEL M. DESLAURIERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à l'entrepreneur T.G.C. inc., 535, rue Pépin, Sherbrooke, Québec, J1L 1X3, pour le prolongement des services municipaux et la reconstruction de la chaussée sur le chemin Vanier, entre le chemin Pink et la rue de Vernon, pour un montant total approximatif de 4 200 000,00 $ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 octobre 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-813 **SOUMISSION 2026 SP 455 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER - COLLECTEUR PLUVIAL BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SERVICES DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – STEVE MORAN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Artelia Canada inc., 15, rue Jos-Montferrand, bureaux 108 et 109, Gatineau, Québec, J8X 0C2, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance bureau et chantier des travaux de construction du collecteur pluvial du boulevard Saint-Joseph, pour un montant total approximatif de 640 780,65 $ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 octobre 2026, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-814 **SOUMISSION 2026 SP 190 - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services, et plus particulièrement le Service des travaux publics, à procéder à la location de camions nécessaires, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des taux par mètre cube pour le transport de la neige, des taux horaires pour le transport en vrac ainsi que de la disponibilité, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada et du carburant. Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une saison pour la neige et pour deux périodes additionnelles d'une année pour le vrac, ce qui porterait le montant total approximatif à 18 325 913,55 $ incluant les taxes.

La trésorière est autorisée à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir aux budgets 2027 à 2029 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-815 **SOUMISSION 2026 SP 187 - SERVICE DE TRANSPORT ET DISPOSITION DE SOL CONTAMINÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme 4063538 Canada inc. (Vaillant Excavation), 75-1, chemin Blackburn, Cantley, Québec, J8V 3H8, pour le service de transport et disposition de sols contaminés, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 septembre 2026, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

- Section 1 – Secteur Ouest : pour un montant approximatif de 975 217,95 $ incluant les taxes;
- Section 2 – Secteur Est : pour un montant approximatif de 2 274 619,41 $ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada et du carburant diesel. Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année, ce qui porterait le montant total à 1 950 435,90 $ incluant les taxes, pour la section 1 et de 4 549 238,82 $ incluant les taxes, pour la section 2.

La trésorière est autorisée à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2027 à 2028 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-816 **SOUMISSION 2026 SP 337 - ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX À CHAUD - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats :

- à la firme DJL Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud pour la section 1 (hiver), pour une période de deux ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 octobre 2026 et suivant le tableau des prix annexés, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville;

- aux firmes DJL Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, Pavage GIP inc., 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, et Whisco Asphalte inc., 635, rang Saint-Joseph Est, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud pour la section 2 (été), pour une période deux ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées le 21 octobre 2026 et suivant le tableau des prix annexés, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Lors de l'approvisionnement, le Service des travaux publics devra tenir compte des points suivants :

- Des secteurs à desservir;
- De la distance de l'usine;
- Des coûts de transport;
- Du temps d'attente;
- Des heures de pointe de circulation;
- Des prix soumis.

De plus, ce comité autorise le Service des travaux publics à procéder à l'achat d'enrobés bitumineux à chaud au-delà des quantités inscrites à la Formule de soumission, et ce, selon les besoins réels, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada et mensuellement selon la variation du prix du bitume.

Les fonds à cette fin seront pris, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				**Description du sous-projet**
Compte	Service	CDR	Sous-projet	
64230	0061	0085	10352.05	Rues pavées/asphalte

Les contrats pourront être renouvelés pour une période additionnelle d'une année, ce qui porterait le montant total approximatif à 2 186 307,12 $ pour la section 1 et à 4 438 581,14 $ pour la section 2 le tout incluant les taxes.

La trésorière est autorisée à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi des contrats et à prévoir aux budgets des années 2027 à 2029 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-817 **SOUMISSION 2026 SP 462 - LOCATION DE BALAIS MÉCANIQUES DE RUES, AUTOMOTEURS, SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme FST Canada inc. o/s Équipement Joe Johnson, 1351, Barfield RD, Ottawa, Ontario, K4P 1A1, pour la location de six balais mécaniques de rues, automoteurs sans opérateur, pour trois ans, pour un montant total approximatif de 869 086,83 $ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 novembre 2026, et ce, comme la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

La trésorière est autorisée à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir aux budgets des années 2027 à 2029 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	**Description**
10347.01-63135	STP VOI – Balayage - Location de machinerie

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-818 **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 OCTOBRE 2026 AU MONTANT DE 12 856 187 $**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 23 au 29 octobre 2026 au montant de 12 856 187 $.

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

Monsieur le conseiller Adrian Corbo déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2026-819 **ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ pour le mois d'octobre 2026;

- de tous les contrats de plus de 5 000 $ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $ pour la période de janvier à octobre 2026.

Adoptée

CE-2026-820 **AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION - 2024 SP 477 - SERVICE DE SCÉNOGRAPHIE POUR DIVERS ÉVÈNEMENTS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-908 du 11 décembre 2024, adjugeait un contrat à la firme Perfecson, 39, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour le service de scénographie pour divers événements et le service de captation de production de télédiffusion des séances du conseil municipal, sur la base des taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 844 307,42 $ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 6 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'un volume de locations de salles nécessitant des services techniques supérieurs aux prévisions établies lors de l'adjudication du contrat, les sommes initialement prévues sont désormais entièrement engagées. Cette hausse découle directement de la demande des clients qui réservent les salles municipales et requièrent l'accompagnement de ressources techniques pour la tenue de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE le supplément au contrat représente une augmentation de 13,9 % de la valeur du contrat initial, ce qui requiert l'approbation du comité exécutif, conformément au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONDIDÉRANT QU'afin d'assurer le service de scénographie dans les diverses salles de la Ville de Gatineau ainsi que la captation et web diffusions des séances du conseil municipal dans la Salle Jean-Despréz, il est nécessaire d'augmenter le budget alloué au contrat original jusqu'à l'adjudication du prochain contrat par le conseil exécutif (2026 SP 473);

CONDIDÉRANT QU'afin de pouvoir poursuivre l'entente de services scénographiques jusqu'à l'adjudication du prochain contrat au comité exécutif, il est nécessaire de poursuivre avec un avis de modification de contrat (AMC) pour un montant de 117 275,00 $ taxes incluses afin de pouvoir continuer les activités dans les diverses salles de la Maison du citoyen et le Cabaret La Basoche :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise cet avis de modification de contrat AMC-11246 aux mêmes tarifs et conditions que l'appel d'offres initial pour un montant de 117 275,00 $ incluant les taxes, portant ainsi le contrat au montant total de 961 582,42 $ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin pour seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant incluant les taxes
10015.02-62330	ART ADC - La Basoche	22 995,00 $
10015.03-62330	ART ADC - Jean-Despréz	22 995,00 $
10231.01-62330	ART – Recouvrable de tiers	71 285,00 $

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-821 **NOMINATION À TITRE DE DIRECTEUR(-TRICE) ADJOINT(E) POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur(-trice) adjoint(e), Prévention et performance (poste numéro INC-CAD-060) au Service de sécurité incendie de Gatineau a été créé par la résolution numéro CM-2026-456 et que le Service des ressources humaines a été autorisé à le combler conformément aux normes et aux pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'engagement à l'essai et la permanence de madame Joany Bouchard-Wellman au poste de directrice adjointe, Prévention et performance (poste numéro INC-CAD-060) au sein du Service de sécurité incendie.

Le salaire de madame Joany Bouchard-Wellman est établi à la classe 8, échelon 5 de la Politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Joany Bouchard-Wellman est assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Joany Bouchard-Wellman est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 10134.01-52100-100 | INC DA – Support opérationnel et administratif / Employés réguliers –Salaires/Cadres.

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-822 **MANDAT POUR NÉGOCIER, ACCEPTER ET ENTÉRINER UNE ENTENTE DE CONCILIATION AUPRÈS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis le lot 6 730 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, le 1er juin 2026, par expropriation et conformément à la *Loi concernant l'expropriation*, RLRQ c E-25;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à ce jour, de déterminer l'indemnité définitive devant être versée par la Ville de Gatineau à 2692228 Canada inc., partie expropriée;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau que cette indemnité soit déterminée et versée dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE les parties et le Tribunal administratif du Québec souhaitent que soit finalisée une entente transactionnelle en ce sens par conciliation auprès du Tribunal;

CONSIDÉRANT QUE telle séance de conciliation a été fixée le 26 novembre 2026 et permettra de favoriser la négociation d'une telle entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre un processus de négociation, tant dans le cadre de la conciliation prévue le 26 novembre 2026 au Tribunal administratif du Québec qu'à l'avenir, le cas échéant;

- autorise monsieur Simon Comtois, directeur général adjoint, à accepter une offre jugée raisonnable et dans l'intérêt de la Ville de Gatineau et à signer tous les documents pertinents, tant lors de la séance de conciliation prévue le 26 novembre 2026, qu'à son issue, et à l'avenir, le cas échéant;

- autorise la trésorière à verser à la partie expropriée, ou pour son compte, toute somme représentant l'indemnité définitive négociée entre les parties ou adjugée par le Tribunal administratif du Québec et applicable au lot 6 730 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à même les fonds prévus au montage financier du projet concernant l'implantation du bassin de rétention et de préparation en vue de la cession au Centre de services scolaires des Draveurs;

- autorise la trésorière à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à ce qui précède.

Un certificat de la trésorière a été émis le 23 novembre 2026.

Adoptée

CE-2026-823 **APPROBATION RÉTROACTIVE DES NOMINATIONS ET AFFECTATIONS TEMPORAIRES DES CADRES AYANT DÉBUTÉ AU COURS DE LA PÉRIODE DU 14 AU 28 OCTOBRE 2026**

CONSIDÉRANT QUE le chapitre II de la Charte de la Ville de Gatineau a été abrogé par la *Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal (projet de loi n° 104);*

CONSIDÉRANT QUE l'article 70.3 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19),* introduit par ce projet de loi, prévoit que la nomination d'un fonctionnaire ou employé visé au deuxième ou troisième alinéa de l'article 71 de cette loi relève désormais exclusivement du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cet article 70.3 prévoit ainsi que la nomination des employés qui ne sont pas des salariés au sens du Code du travail relève du conseil municipal, ce qui correspond aux employés de catégorie « Cadres » au sein de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi n° 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives (ci-après PL22)*, entré en vigueur le 12 juin 2026, inclut la modification l'article 70.3 de la *Loi sur les cités et villes* afin que seule la nomination de certains postes clés de l'administration relève exclusivement du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la législation provinciale, via le PL22, prévoit désormais la possibilité pour le conseil municipal de déléguer ces nominations, comme antérieurement réalisée à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif a été modifié et que ces modifications sont entrées en vigueur le 14 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'à compter de cette date, le comité exécutif est compétent pour nommer les employés réguliers, contractuels, temporaires et occasionnels, sous réserve des exceptions prévues à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires, y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, a été modifié afin de déléguer à la directrice des ressources humaines le pouvoir de nommer, suspendre et destituer les employés réguliers, temporaires, contractuels et occasionnels, à l'exception des directeurs adjoints de services et des employés visés par le règlement 14-2001, et que ces modifications sont entrées en vigueur le 28 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'entre le 14 octobre et le 28 octobre 2026, ce pouvoir n'était pas délégué à la directrice des ressources humaines et relevait donc du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les nominations effectuées entre le 14 octobre et le 28 octobre 2026, telles que présentées aux tableaux joints.

Ceux-ci sont assujettis à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

Me VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif